

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 543 Demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e)

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, au nom de la 9^e Commission ;

Délibère :

Article 1: Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e).